



Mairie de Savigny l'Evescault

Lettre d'information n°7

Chers Savignois,

Le gouvernement a décidé de laisser en place les équipes municipales de 2014, plus compétentes et plus expérimentées pour gérer cette **crise sanitaire sans précédent**.

Pour encore quelques mois, j'assurerai au mieux, comme par le passé, cette mission en prenant toutes les mesures nécessaires pour, vous protéger, vous servir et gérer la commune.

Ensemble, évitons la propagation

Respectez les règles de confinement et les gestes barrières

pour vous protéger et protéger les autres.

Ne sortez pas, pensez aux soignants

Nous allons rentrer dans la période la plus forte de la propagation du virus et de toutes ces conséquences.

Le fonctionnement de base de la commune et son entretien sont assurés sur place par un service minimal du personnel et en télé travail.

Afin de protéger nos employés, les agents travaillent à tour de rôle et individuellement pour :

- l'administratif et la gestion,
- les services techniques,
- la garderie pour les enfants dont les parents sont des soignants mobilisés.

Pour lutter contre l'isolement, nous prenons contact régulièrement avec les personnes les plus isolées ou fragiles pour les conseiller et les aider..

Je reste comme toujours, à votre disposition au **06 85 50 32 97** en cas de besoins spécifiques ou d'urgence.

Protégez- vous et restez en bonne santé.

Guy Andrault, Maire

INFORMATIONS CORONAVIRUS COVID-19

LIMITATION DES DEPLACEMENTS :

Depuis le 17 mars 2020, les déplacements sont limités. Pour tout déplacement l'attestation de déplacement dérogatoire est obligatoire (par déplacement et par jour).

Une nouvelle attestation existe depuis le 25 mars 2020.

Cette attestation a été mise en ligne sur le site de la commune <https://www.savigny-levescault.fr/> + mise à disposition à la mairie.

Une aide à la compréhension et au remplissage est systématiquement apportée en cas de besoin.

A noter que cette attestation peut être réalisée à la main sur papier libre

A compter du 24 mars 2020, les déplacements brefs à proximité du domicile sont limités :

- à 1h00
- à 1km maximum de distance du lieu de confinement
- à 1 fois par jour

Sur l'attestation doit être inscrite l'horaire de sortie.

Cf le décret 2020-293 du 23 mars 2020 applicable au 24 mars 2020 qui détermine les 8 motifs de déplacements (art.3).

Les amendes : 135 euros qui passeront à 375 euros puis 1500 euros en cas de récidive dans les 15 jours, puis 3700 euros et 6 mois de prison si 4 violations en 30 jours.

La loi sur l'état d'urgence, promulguée le 24 mars 2020 permet la verbalisation pour ce type d'infraction

MAIRIE :

La mairie est fermée au public mais reste joignable par téléphone au **05 49 56 55 25** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les techniciens continuent les entretiens indispensables de la commune et assurent les urgences.

En cas d'urgence vous pouvez joindre le Maire au 06 85 50 32 97

RAMASSAGE DES DECHETS :

- Ordures ménagères : ramassage assuré 1 fois par semaine
- Tri : sacs jaunes et bleus, plus de ramassage à compter du 23/03/2020

Les déchetteries sont fermées depuis le 18 mars 2020.

COURSES & MARCHÉ:

Les magasins de première nécessité restent ouverts. **Possibilité de livraisons à domicile par la COOP de Sèvres-Anxaumont (05 49 56 52 05) et CARREFOUR Market de Saint Julien l'Ars (05 49 89 35 36).** Possibilité de livraisons à domicile par La tournée des saveurs (06 24 89 41 84)

Le Marché local est suspendu jusqu'à nouvel ordre

CIMETIERES :

A compter du 18 mars 2020 les cérémonies d'enterrement sont maintenues avec une limitation à 10 personnes parmi les proches. Pour le reste les cimetières sont fermés.

URBANISME :

L'instruction « Droits des sols » n'est plus assurée depuis le 18 mars 2020. Merci d'attendre la fin du confinement pour déposer vos dossiers.

LA POSTE

La Poste distribue le courrier seulement les mercredis, jeudis et vendredis.

INSCRIPTION SCOLAIRE

Les inscriptions scolaires peuvent se faire par téléphone au 05 49 56 55 24, le matin de 8h30 à 12h.

ENTREPRISES

Les entreprises peuvent être aidées pour supporter cette crise. Consultez le site de la Mairie pour avoir les aides Régions et Grand Poitiers.
